



Canadian  
Cancer  
Society



Ontario  
Cancer Care Ontario

Canadian  
Dermatology  
Association



Association  
canadienne de  
dermatologie

## Les salons de bronzage encore très fréquentés par les jeunes Ontariens, malgré l'interdiction provinciale

TORONTO, le 5 septembre 2017 – Les jeunes Ontariens se font toujours bronzer, malgré la [Loi sur la prévention du cancer de la peau](#) qui interdit dans cette province de vendre aux adolescents des services de bronzage ou des traitements de bronzage à la lumière ultraviolette, révèle un rapport publié aujourd'hui par l'Ontario Sun Safety Working Group (OSSWG). Le rapport s'intitule [First year of a ban on tanning beds and lamps among adolescents in Ontario, Canada \(2017\)](#) (résultats de la première année d'une interdiction de l'utilisation des lits et lampes de bronzage par les adolescents en Ontario).

Les auteurs du rapport ont découvert qu'après l'entrée en vigueur de la loi, il n'y a eu aucune baisse de l'utilisation des lits et lampes de bronzage par les moins de 18 ans. On a de fait constaté une légère augmentation (7,9 % c. 6,9 % dans les 12 mois précédant l'entrée en vigueur de la loi). Parmi les jeunes répondants qui ont affirmé utiliser ces appareils de bronzage, 78 % ont dit avoir commencé l'utilisation dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la loi. Ces jeunes ont dit qu'ils obtenaient ces services surtout dans des établissements commerciaux, qui sont pourtant visés par la loi.

« La *Loi sur la prévention du cancer de la peau* était une étape critique des efforts de protection des jeunes contre les risques associés au bronzage », a déclaré le D<sup>r</sup> Thomas Tenkate, coauteur du rapport et coprésident de l'OSSWG. « Or, si elle n'a produit aucune réduction significative de l'utilisation des lits et lampes de bronzage chez les jeunes, c'est donc qu'il faut en faire davantage pour protéger les adolescents de l'Ontario. »

### Autres constatations du rapport

- Le pourcentage de personnes qui se sont vu refuser l'utilisation de lits ou lampes de bronzage au moins une fois a légèrement augmenté de (17 % à 21 %).
- L'année d'entrée en vigueur de la loi, la plupart (72 %) de ceux à qui on a refusé le service au moins une fois n'ont pas utilisé les lits ou lampes de bronzage par la suite.
- Le pourcentage d'utilisateurs de lits ou lampes de bronzage qui ont remarqué les avertissements au sujet des dangers pour la santé a augmenté (de 57 % à 71 %).
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi, un pourcentage significativement plus élevé (de 92 % à 99 %) d'utilisateurs de lits ou lampes de bronzage ont été tenus de porter des lunettes de protection des yeux.

### Recommandations

« La loi pourrait être appliquée plus efficacement. On ne peut pas se fier aux fournisseurs de services de bronzage pour vérifier systématiquement l'âge des clients et refuser le service aux jeunes », a affirmé la D<sup>re</sup> Cheryl Rosen, de l'Association canadienne de dermatologie (ACD), coauteure du rapport et ancienne présidente de l'OSSWG. « Nous devons aussi nous employer à dissiper la croyance selon laquelle une personne broncée est plus attrayante. »

L'OSSWG recommande au gouvernement de l'Ontario de mieux appliquer la loi et de voir à ce que les fournisseurs de services de bronzage la respectent, et de créer un programme de sensibilisation publique visant

à faire mieux connaître aux adolescents et aux parents les risques que posent les lits et les lampes de bronzage. Il faudra en outre procéder à long terme à une évaluation approfondie de la loi afin de suivre son incidence sur l'utilisation des lits et lampes de bronzage, d'en vérifier les mesures d'application et d'en surveiller le respect.

« Le rapport montre que dans les rares cas où on a refusé aux jeunes le service de bronzage, ce refus a eu un effet significatif pour dissuader les jeunes d'utiliser les appareils de bronzage », a expliqué John Atkinson, coauteur du rapport et directeur, Prévention du cancer, à la Société canadienne du cancer. « Il est certes essentiel que l'industrie se conforme à la loi et que les gens soient mieux informés, mais il importe aussi que les parents examinent leur propre comportement en matière de bronzage, car il est un fort prédicteur des habitudes des jeunes en la matière », a souligné la D<sup>re</sup> Jennifer Beecker, présidente nationale du Programme de prudence au soleil de l'ACD.

### **Au sujet du rapport**

Le rapport avait pour objet de vérifier si la *Loi sur la prévention du cancer de la peau* avait eu ou non une incidence sur l'utilisation des lits et lampes de bronzage chez les adolescents et avait influencé leur attitude quant au bronzage.

Les sondages sur lesquels se fonde le rapport ont été commandés par les membres de l'OSSWG, notamment la Société canadienne du cancer, Action cancer Ontario et l'Université Ryerson. On a demandé à Ipsos d'effectuer un premier sondage en ligne avant l'entrée en vigueur de la loi (au printemps de 2014) auprès des adolescents ontariens de moins de 18 ans, de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, puis de répéter le sondage un an après l'entrée en vigueur de la loi (au printemps de 2015). Les deux questionnaires de sondage ont été conçus par un comité directeur et leur formulation s'est inspirée du questionnaire original de la Société canadienne du cancer. Dans chaque cas, il fallait 10 minutes pour répondre aux questions, qui portaient sur la démographie, les moyens utilisés pour se faire bronzer et conserver le bronzage, la durée et le lieu de l'utilisation des lits ou lampes de bronzage, les avertissements visibles dans les établissements de bronzage sous forme d'affiches ou d'étiquettes, les croyances et les connaissances au sujet du bronzage et l'utilisation de lunettes de protection des yeux pendant le bronzage. En 2014, 1561 adolescents ont participé au sondage (taux de réponse de 10 %) et en 2015, 2305 ont participé (taux de réponse de 14 %).

Les échantillons ont été pondérés afin d'assurer la représentation entre les sexes et les régions géographiques, sur le modèle de l'Enquête nationale de 2011 auprès des ménages; les mêmes pondérations ont été appliquées aux deux sondages. De plus, pour chaque sondage, les échantillons ont été pondérés en fonction de l'année d'étude des participants, afin d'obtenir une représentation égale des six niveaux scolaires.

- 30 -

### **Au sujet de l'Ontario Sun Safety Working Group**

Le Sun Safety Working Group est un partenariat de personnes et d'organisations qui unissent leurs efforts dans le but de réduire les effets négatifs des rayons ultraviolets (UV) solaires et artificiels (comme ceux qui sont émis par les appareils de bronzage) sur la santé humaine, tels que le cancer de la peau et les maladies des yeux.

Le groupe s'emploie à faire mieux connaître les effets des rayons UV solaires et artificiels sur la santé humaine, à préconiser l'élaboration de politiques visant une réduction de l'exposition aux rayons UV et à appuyer l'adoption d'une démarche uniformisée en santé publique pour la prévention du cancer de la peau en Ontario. Pour obtenir plus de renseignements, consulter [www.UVOntario.ca](http://www.UVOntario.ca).

## **Au sujet de l'ACD**

L'Association canadienne de dermatologie, fondée en 1925, représente les dermatologues du Canada. L'Association offre un accès facile à la source la plus importante et la plus fiable de savoir médical en dermatologie. L'ACD a pour mission de faire avancer la science et l'art de la médecine et de la chirurgie dans le domaine des soins de la peau, des cheveux et des ongles, d'offrir du perfectionnement professionnel continu à ses membres, d'appuyer et d'améliorer les soins aux patients, de sensibiliser le public à la protection solaire et aux autres aspects de la santé de la peau et de promouvoir la santé de la peau, des cheveux et des ongles, la vie durant. Ce faisant, l'ACD informe et habilite aussi bien les professionnels de la médecine que le public canadien. Pour en savoir plus au sujet du travail de l'ACD, consultez [www.dermatologue.ca](http://www.dermatologue.ca) ou participez à la conversation sur [www.Twitter.com/CdnDermatology](https://www.Twitter.com/CdnDermatology) ou sur [www.Facebook.com/CdnDermatology](https://www.Facebook.com/CdnDermatology).

### **Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec :**

Rosie Hales, Spécialiste, Communications

Société canadienne du cancer

416-934-5338

[Rosie.hales@cancer.ca](mailto:Rosie.hales@cancer.ca)

### **Citation**

Atkinson, J; Cawley, C; Marrett, L; McWhirter, J; Nadalin, V; Rosen, C.F; Tenkate, T.D. (2017). An assessment of the first year of a ban on tanning beds and lamps among adolescents in Ontario, Canada. Toronto: Ontario Sun Safety Working Group.